

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 03 JUILLET 2025

Liste des délibérations

Le trois juillet deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire se réunit en les locaux de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné - 22 rue de l'Hôtel de Ville à La Tour du Pin, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Bernard BADIN, Président.

Date de la convocation : 26 juin 2025

Nombre de membres en exercice : 60

Présents : Catherine ANGELIN, Elham AOUN, Bernard BADIN, Christelle BAS, Joëlle BATTIER, Patrick BELMONT, Luc BLANCHET, Jean-Paul BONNETAIN, Gilles BOURDIER, Christophe BROCHARD, Michel CLEYET-MERLE (à son arrivée à 18h45), Alain COURBOU, Edmond DECOUX, Jean-François DELDICQUE, Vincent DURAND, Bernard EVRARD, Jean-Michel FERRUIT, Isabelle FOURNIER, Max GAUTHIER (avant son départ à 20h19), Philippe GUERIN, Jacqueline GUICHARD, André GUICHERD, Delphine HARTMANN, Philippe LATOUR, Frédéric LELONG, Joëlle MAGAUD, Roger MARCEL, Laurent MICHEL, Noëlle MOREL, Jean-François PILLAUD-TIRARD, Céline REVOL, Jean-Louis REYNAUD (à son arrivée à 19h07), Michel REYNAUD, Marc ROCHET, José RODRIGUES, Nicolas SOLIER, Géraldine STIVAL (à son arrivée à 19h05), Thérèse TISSERAND, Daniel VITTE.

Excusés : Max GAUTHIER (à son départ à 20h19), Corinne MAGNIN.
Cédric MILANI est remplacé par Marc ROCHET.

Absents : Valérie ARGOUD, François BOUCLY, Jean-Marc BOUVET, Dominique CHAIX, Michel CLEYET-MERLE (avant son arrivée à 18h45), Maxime DURAND, Jacques GARNIER, Benjamin GASTALDELLO, Ludovic LEPRETRE, Jean-Louis REYNAUD (avant son arrivée à 19h07), Véronique SEYCHELLES, Géraldine STIVAL (avant son arrivée à 19h05).

Pouvoirs : Patrick BLANDIN donne pouvoir à Jacqueline GUICHARD, Bisma CARON donne pouvoir à Philippe LATOUR, Jean-Marc DAMAIS donne pouvoir à Nicolas SOLIER, Claire DURAND donne pouvoir à Delphine HARTMANN, Marie-Christine FRACHON donne pouvoir à Céline REVOL, Estela GARCIA donne pouvoir à Vincent DURAND, Magali GUILLOT donne pouvoir à André GUICHERD, Chantal HUGUET donne pouvoir à Roger MARCEL, Fabrice PACCALIN donne pouvoir à Elham AOUN, Fabien RAJON donne pouvoir à Christelle BAS, Michel SERRANO donne pouvoir à Catherine ANGELIN.

Le Conseil, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigne comme secrétaire de séance, Laurent MICHEL.

La vidéo de retransmission intégrale du Conseil communautaire est disponible sur le site internet de la collectivité : <https://www.valsdudauphine.fr/la-communaute-de-communes/ses-publications/les-actes-administratifs/conseil-communautaire/>

PROCÈS-VERBAL

Intervention de Bernard BADIN, Président

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 22 mai 2025.

Arrivée de Michel CLEYET-MERLE à 18h45.

Arrivée de Géraldine STIVAL à 19h05.

Arrivée de Jean-Louis REYNAUD à 19h07.

DÉLIBÉRATIONS

1. DIRECTION GÉNÉRALE

Championnat de France de Cyclisme

1.1 (2025-148) Convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 » (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Bernard BADIN, Président

Il s'agit d'approuver la signature de la convention de partenariat entre la Communauté de communes et la Ville Hôte de La Tour du Pin pour l'organisation des Championnats de France de Cyclisme sur route « Avenir 2025 ».

Ressources Humaines

1.2 (2025-149) Créations de postes - juillet 2025

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit de créer les postes suivants : un poste de rédacteur territorial à temps complet, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps non complet de 28 heures/semaine, un poste d'auxiliaire de puériculture de classe normale à temps complet.

1.3 (2025-150) Convention d'intervention en qualité de Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en crèche (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique

Il s'agit d'approuver la convention d'intervention d'un Référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) en crèche.

2. SERVICES TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

Mobilités

2.1 (2025-151) Convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage solidaire entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (47 pour, 1 opposition (Max GAUTHIER), 2 abstentions (Céline REVOL avec le pouvoir de Marie-Christine FRACHON))

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver la convention relative à l'organisation d'un service de covoiturage solidaire entre la société ATCHOUM et la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

2.2 (2025-152) Acquisition d'une parcelle pour la création d'un parking de covoiturage à Chimilin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'approuver l'acquisition de la parcelle ZD 104 sise sur la commune de Chimilin pour un montant total de 12 916 €.

Développement durable

2.3 (2025-153) Participation de la Communauté de communes au capital de la Société PLAN'ET SOLEIL – Autorisation de nantissement de titres à intervenir à la suite de la contractualisation d'emprunt

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Gilles BOURDIER ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Gilles BOURDIER, Vice-président en charge du Développement durable et des mobilités

Il s'agit d'autoriser la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné à signer le contrat de prêt proposé à la société PLAN'ET SOLEIL SAS et d'autoriser le nantissement des 8 titres dont elle dispose au Compte-Titres de la société PLAN'ET SOLEIL SAS au profit du Prêteur, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Sud-Rhône-Alpes.

Environnement, GEMAPI

2.4 (2025-154) Convention de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec le Groupement de Défense Sanitaire de l'Isère (GDS38) et le Département de l'Isère pour l'année 2025, et d'autoriser le financement du dispositif pour un montant maximum de 16 000 € pour l'année 2025.

2.5 (2025-155) Convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique avec les communes de la Communauté de communes pour l'année 2025 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 1 abstention (Max GAUTHIER))

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver la convention cadre de dispositif de lutte collective contre le frelon asiatique entre la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné et ses communes membres pour l'année 2025 et d'autoriser la Communauté de communes à établir les titres de recettes afférents.

2.6 (2025-156) Validation du plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible (ENS) de l'étang Malin pour la période 2025-2029 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Daniel VITTE, Vice-président en charge l'administration générale, des ressources humaines et de la commande publique, en l'absence de Marie-Christine FRACHON, Vice-présidente en charge de l'environnement, de la GEMAPI, et de la collecte et recyclage des déchets

Il s'agit d'approuver le plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de l'étang Malin pour la période 2025-2029 et le budget associé.

Politique agricole

2.7 (2025-157) Attribution d'une subvention à Ecout'Agri38 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (50 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe GUERIN, Vice-président en charge de l'agriculture, du Plan Alimentaire Territorial et de la stratégie foncière

Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 1 000 € pour l'année 2025 au profit de l'Association Ecout'Agri38.

Départ de Max GAUTHIER à 20h19.

3. VIE LOCALE

Politique d'accueil, services à la population, dialogue sociétal

3.1 (2025-158) Présentation du rapport d'activité du Conseil de développement des Vals du Dauphiné (C2D) pour l'année 2024 (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit de prendre acte du rapport d'activité annuel 2024 du Conseil de Développement (C2D) des Vals du Dauphiné.

4. DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Développement économique

4.1 (2025-159) Versement de subvention aux entreprises de l'économie de proximité : SAS NOA – Restaurant Ambroisie (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver le montant de subvention allouée à la SAS NOA - M. André TAORMINA dans le cadre de l'aide au développement des entreprises de l'économie de proximité.

4.2 (2025-160) Cession d'un foncier à la société ECOSPARE sur la ZA Mas de Perrière à Chélieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession de la parcelle cadastrée C 322 d'environ 4 725 m², sur la commune de Chélieu, à la société ECOSPARE représentée par Monsieur Adil Mokhles, Gérant ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 30 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment d'environ 2 400 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.

4.3 (2025-161) Cession d'un foncier à la société JPL Textiles sur la ZA Muneri à Romagnieu (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession d'un foncier d'environ 2 255 m², issu de la parcelle ZI 82 pour partie, lot D n°419, sur la commune de Romagnieu, à la société JPL Textiles représentée par Monsieur Jean Pierre LAURENT, Gérant, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 35€ HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment d'environ 800 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.

4.4 (2025-162) Cession d'un foncier à la société Wood Packing Production sur Le PIDA à Aoste (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Jean-Paul BONNETAIN, Vice-président en charge du développement économique

Il s'agit d'approuver la cession d'un foncier d'environ 51 000 m², issu des parcelles OY 331, OY 327, OY 324, OY 59 pour partie, OY 58 pour partie, OY 75 pour partie, OY 354 pour partie, sur la commune d'Aoste à la société Wood Packing Production représentée par Messieurs Terry Agullo Ponce, PDG du groupe TAP et Emmanuel CARDON, Directeur Général, ou à toute société ou personne morale se substituant totalement ou partiellement à celle-ci sur accord de la Communauté de communes, moyennant le prix de 55 € HT/m², et ce afin d'y construire un bâtiment ayant une emprise d'environ 20 000 m² conformément au projet validé par les élus communautaires.

Habitat

4.5 (2025-163) Subvention pour la réhabilitation de 42 logements sociaux - Alpes Isère Habitat - Résidence Les Rhodes à La Tour du Pin (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Daniel VITTE ne prend pas part au vote, élu intéressé à l'affaire

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une subvention d'un montant total de 126 000 € à l'établissement public Alpes Isère Habitat pour la réhabilitation de 42 logements sociaux pour la résidence Les Rhodes à La Tour du Pin. Cette subvention s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

Les élus communautaires approuvent à l'unanimité le fait de voter simultanément les deux délibérations suivantes :

4.6 (2025-164) Garantie d'emprunt pour l'acquisition amélioration de 5 logements sociaux - SOLIHA - auprès d'Action Logement Services pour l'ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du prêt soit 14 400,00 euros pour le remboursement du prêt d'un montant total de 24 000,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

4.7 (2025-165) Garantie d'emprunt pour l'acquisition amélioration de 5 logements sociaux - SOLIHA - auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'ancien Hospice à Saint Albin de Vaulserre (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Vincent DURAND Vice-président en charge de l'habitat, du Conseil de Développement et des services à la population

Il s'agit d'accorder une garantie à hauteur de 60% du montant total du prêt soit 216 165,60 euros pour le remboursement du prêt d'un montant total de 360 276,00 euros, augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt. Cette garantie s'entend conformément aux caractéristiques énoncées dans la présente.

Emploi et insertion professionnelle

4.8 (2025-166) Convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe Osez et attribution d'une subvention (avec pièces jointes)

- Adopté à la majorité absolue (48 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Thérèse TISSERAND ne prend pas part au vote, élue intéressée à l'affaire

Rapport de Thérèse TISSERAND, Vice-présidente en charge de l'urbanisme, de l'emploi et insertion professionnelle

Il s'agit d'approuver la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2025-2026 avec le Groupe Osez et le versement d'une subvention de fonctionnement au Groupe OSEZ (sous réserve de présentation des bilans d'activités) par année : de 19 000 € pour l'année civile 2025, et 19 000 € pour 2026.

Tourisme, PDIPR

4.9 (2025-167) Convention de participation financière avec les communes des Abrets en Dauphiné et Saint André le Gaz portant sur les travaux PDIPR du chemin du Rondeau (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR du chemin du Rondeau, avec les communes des Abrets en Dauphiné et de St André le Gaz.

4.10 (2025-168) Convention de participation financière avec la commune de La Bâtie Montgascon portant sur les travaux PDIPR de la route de Tapon (avec pièce jointe)

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Philippe LATOUR, Vice-président en charge du tourisme, et des équipements culturels et sportifs

Il s'agit d'approuver la convention de participation financière portant sur les travaux PDIPR de la route de Tapon, avec la commune de La Bâtie Montgascon.

5. STRATÉGIE FINANCIÈRE ET INGÉNIERIE TERRITORIALE

Stratégie financière

5.1 (2025-169) Décision modificative n°02/2025 – Budget principal

- Adopté à la majorité absolue (49 pour, 0 opposition, 0 abstention)

Rapport de Laurent MICHEL, Vice-président en charge de la stratégie financière, stratégie patrimoniale et des systèmes d'informations

Il s'agit d'approuver la Décision Modificative n°02/2025 du Budget principal.

QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 20h51.

Publication le 08 juillet 2025